

Paris, le 15 avril 2021

Compte rendu de la sous-commission locale des usagers de la Seine aval

Objet de la réunion : Sous-commission locale des usagers de la Seine aval

Lieu et date : en visioconférence, le mercredi 31 mars 2021

Affaire suivie par : Raphaël Tillinac (Tél : 01 83 94 44 67 – courriel : raphael.tillinac@vnf.fr)

Participants : Voir tableau ci-dessous

Rédacteurs : Raphaël Tillinac

Diffusion : Participants



Président de la sous-commission locale des usagers de la Seine aval	
Madame Stéphanie PEIGNEY-COUDERC	
Représentants des intérêts de l'activité « Transport »	
MANCHE Yoni (CEMEX)	POILLEUX Thibault (Lafarge)
NEYT Clodian (CEMEX)	MAUGE Philippe (SCAT)
DELCOURT Olivier (E2F)	LEGOFF Marc (SOGESTRAN / CFT)
FOUQUIER Andy (E2F – la glissoire)	SOMERS Sébastien (SOGESTRAN / CFT)
Représentants des intérêts de l'activité « Tourisme »	
SIMON Gérald (ANPEI)	DUVINAGE Anne et Bruno (FFPP)
THIEFFINE Yves (ANPEI)	
Représentants de l'Etat	
RAOUT Frédéric (DRIEA)	
Autres participants	
JAMEY Olivier (CPP)	PETIT David (Capitaine du Cyclone)
Représentants de Ports de Paris / HAROPA	
WIECEK Mariusz (Directeur de l'Agence Seine Aval)	SANCHEZ Morgane (Directrice de l'Agence Paris Seine)
Représentants de VNF	
PEIGNEY-COUDERC Stéphanie (DTBS)	NIQUET Laurent (DTBS/UBS)
SALVARY Pauline (DTBS/UBS)	BALAZARD Frédéric (DTBS/SGVE)
BŒUF Vianney (DTBS/UBS)	PAYET Cédric-Nicolas (DTBS/SGVE)
CUVILLIER Fabien (DTBS/UBS)	TILLINAC Raphaël (DTBD/SDVE)
DRISSI Sami (DTBS/UBS)	

Thème	Sous-thème	Points abordés
Introduction par la direction		<p>Cette sous-CLU exceptionnelle fait suite à l'avancée de nombreux projets pour lesquels l'avis des usagers est requis.</p>
	<p>Passerelle SGP entre la Seine Musicale et la station « Pont-de-Sèvres » à Boulogne-Billancourt</p>	<p><i>La présentation est assurée par M. Hannes Peteers représentant le groupement Horizon T3A en charge des travaux de la gare Pont de Sèvres, et Vincente Fluteaux, chef de projet à la SGP. Sont également présents: M. Aymeric Gellee (Directeur travaux de la gare Pont de Sèvres chez INGEROP) et M. Henri Pontette (responsable territoire à la direction des relations territoriales à la SGP)</i></p> <p>Ce projet concerne la mise en place d'une passerelle métallique sur 3 appuis, scindée en 3 tronçons. Chaque tronçon sera acheminé par barge et posé à l'aide de kamags. Pour la pose de chaque tronçon, les barges seront accostées à l'estacade et positionnées perpendiculairement à la Seine, engendrant une coupure du chenal de navigation pendant une durée de 12h (6h à 18h).</p> <p>L'entreprise propose d'instaurer les précautions suivantes pour limiter les impacts sur la navigation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'alternat proposé est sans horaires fixes. Un lien direct est prévu via VHF avec un capitaine du groupe ETPO qui naviguera pendant l'alternat pour prévenir les navigateurs. Un bâchage de la signalisation existante sera effectué en temps réel au moyen d'agents postés sur les ponts ; • Des jours de substitution sont prévus si les aléas, notamment climatiques (crue, vents...), ne permettent pas la réalisation aux dates initialement prévues ; • Cet alternat aura lieu les dimanches pour limiter au maximum l'impact sur la navigation. <p>Les usagers souhaitent 2 navettes pour l'alternat, un à l'amont et l'autre à l'aval, distants d'un km de la zone concernée. Les usagers demandent également qu'une coordination avec la base nautique soit effectuée avant les journées de restriction.</p> <p>La SGP propose de restreindre la navigation pour les bateaux montants aux unités de moins de 110 mètres. La restriction pour les unités supérieures à 110 mètres a fait débat en séance. VNF se concertera avec les représentants des usagers pour transmettre à la SGP les restrictions à mettre en place pendant ces travaux.</p> <p>La SGP va fournir un nouveau plan détaillé de la signalisation pendant la période de restriction à VNF pour diffusion.</p> <p>L'endroit concerné est un lieu très fréquenté pour la pratique sportive. VNF a prévu de contacter les structures sportives présentes sur ce territoire.</p>
	<p>Aménagement de la Brigade Fluviale à Saint-Denis</p>	<p><i>La présentation est assurée par M. Jérémy Fromont (chef de projets SOLIDEO). Sont également présents M. Thibaut Paillaud et M. Jessim Bouredoucen pour la maîtrise d'œuvre ainsi que Mme Keller pour la Préfecture de Police et M. Damien Quilhot, chef adjoint de la Brigade Fluviale.</i></p>

		<p>Ce projet, concerne la construction d'un centre de secours et d'une base flottante pour assurer, dans un premier temps, la sûreté et la sécurité du Village des Athlètes durant les Jeux Olympiques de 2024. Puis, dans un second temps, le bâtiment sera reconverti en caserne de pompiers et base flottante (police/pompier) pour la protection fluviale. La Préfecture de Police a confié à la SOLIDEO le soin de réaliser cet ouvrage. Ce bâtiment vient en complément du site de la Brigade Fluviale située quai Saint-Bernard à Paris.</p> <p>Les concepteurs ont fait le choix d'une construction respectueuse de l'environnement avec une gestion de l'eau innovante et le recours à une construction bois pour les bâtiments. Il est prévu l'installation d'une cuve à eaux grises pour l'assainissement du bâtiment flottant. Les équipements flottants seront stationnés le long du bâtiment flottant, côté Seine, pour des besoins d'intervention rapide.</p> <p>Les usagers demandent que les installations à l'amont, présentes sur le plan, disparaissent après les JO. La SOLIDEO va prévenir les personnes en charge de ces installations pour s'en assurer.</p> <p>Les usagers préconisent l'installation d'un tube antichoc - ou d'un tripode comme pour le pont de Bezons - (d'une longueur d'1m/1m50) environ 20 m à l'amont du bâtiment flottant pour protéger le bâtiment et les équipements. Cet équipement devra être signalé par un feu blanc clignotant.</p> <p>La SOLIDEO va étudier la préconisation formulée par les usagers tout en notant que la pile de pont est déjà protectrice. Elle a prévu de revenir lors d'une prochaine sous-CLU, préalablement à la construction du bâtiment flottant, pour évoquer la phase travaux de cet aménagement.</p>
	<p align="center">Travaux de réfection des ponts entre Maisons-Laffitte et Sartrouville</p>	<p><u>Rénovation du Viaduc SNCF</u></p> <p><i>La présentation est assurée par M. Alexis Salaun (société LASSARAT – Directeur de l'Agence de Rouen). Est également présent M. Loïc Meytadier (chef de projets chez SNCF Réseau)</i></p> <p>Les travaux de la société LASSARAT consistent à décaper l'ouvrage à l'eau à ultra haute pression et le remettre en peinture. Ces travaux sont prévus d'avril à octobre 2021. Pour ce faire, des échafaudages suspendus à l'ouvrage vont être mis en place, réduisant de 2 m la hauteur libre. Ces derniers vont être entièrement thermo-bâchés de manière étanche afin d'empêcher tout rejet dans l'environnement.</p> <p>Aucune passe ne sera fermée pendant les travaux. En effet, la hauteur libre sous l'échafaudage sera de 10,34 m pour la passe la plus contraignante contre 9,98 m pour le pont SNCF du Pecq situé en amont et 10,35 m pour le pont aval (pont-route de Maisons Laffitte).</p> <p>La société précise, suite à une demande des usagers, que le bandeau lumineux prévu pour signaler les travaux sera équipé d'un système de réglage de l'intensité lumineuse.</p>

		<p>Les travaux vont commencer par la passe 5 (passe non navigable). L'échafaudage sera monté et démonté au fur et à mesure de l'avancée des travaux, passe par passe.</p> <p><u>Réhabilitation du pont de la RD 308</u></p> <p><i>La présentation est assurée par Eric d'Esmenard (chef de l'Unité ouvrages d'art du service interdépartemental de la voirie - Etablissement public interdépartemental 78/92). Sont également présents : M. Damien Vibert (chargé d'opérations unité ouvrages d'art EPI78-92) et M. Edouard Hayrapetyan (ingénieur travaux NGE)</i></p> <p>Le projet consiste à réhabiliter le pont de la RD 308 et prévoit la mise en place d'un échafaudage suspendu avec platelage continu sous travées pour accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux zones béton à réparer ou à reconstituer ; - à la structure métallique pour sa remise en peinture. <p>Le projet prévoit de maintenir en permanence 2 passes navigables sur les 3. La signalisation prévoit en plus des panneaux d'alertes, un écho-radar positionné sur les passes condamnées. La durée totale des travaux est estimée à plus de 2 ans (25 mois). Les travaux avec impact sur la navigation débuteront le 25 mai 2021 pour se terminer le 18 janvier 2023.</p> <p>Les usagers signalent une coquille sur la diapo n° 42 intitulée « Schéma de synthèse des fermetures » avec une inversion montant/avalant. L'établissement précise qu'il s'agit bien d'une coquille et qu'il ne modifie en aucun cas le sens de navigation habituel.</p> <p>Les usagers préconisent l'installation d'un ponton ancré 50 m avant la passe interdite, avec signalisation (panneaux et feux) et écho radar car c'est une zone où le brouillard est important.</p>
	<p>Halte Fluviale à Chatou</p>	<p><i>La présentation est assurée par Mme Michèle Grellier (1ère adjointe au maire et présidente du SIVOM des coteaux de Seine). Est également présent Mme Frédérique Bernard (chargée de projet au SIVOM)</i></p> <p>Il s'agit d'un projet prévoyant la création d'un appontement en amont du pont de Chatou rive gauche côté bras de la Rivière neuve. Le projet d'aménagement d'une halte fluviale sur le bras de la Rivière neuve entre dans un schéma de développement touristique de l'île des impressionnistes. Il répond d'une demande des croisiéristes afin de proposer aux publics de nouveaux circuits de visite. Cet appontement est destiné aux bateaux de croisiéristes pour l'embarquement ou le débarquement de leurs passagers. L'arrimage des bateaux de croisière ne serait que de courte durée (quelques heures).</p> <p>Les usagers demandent à déplacer au maximum le ponton vers le pont routier et d'en réduire la largeur.</p> <p>Le ponton sera utilisé d'avril à septembre chaque année. En basse saison, le SIVOM pourrait être en mesure d'autoriser les usagers à y stationner (stationnements de courte durée).</p>

		<p>Les usagers conseillent un ponton de débarquement de taille réduite associé à des ducs d'albe coulissants ce qui facilitera l'amarrage des bateaux (comme ce qui a été fait au Pecq, cf. photographies ci-après).</p> <p>VNF va vérifier les conditions de navigation et d'appontement à cet endroit.</p> <p>Le projet sera de nouveau présenté en sous-CLU suite aux différents points soulevés et à l'avancement des études du maître d'œuvre de la ville de Chatou.</p>
Projets VNF	Arrêts de maintenance	<p><i>La liste des arrêts programmés est consultable via la présentation.</i></p> <p>La programmation des arrêts de maintenance en avril et mai 2021 est présentée et détaillée. Un zoom est porté sur l'arrêt de l'écluse de Chatou du lundi 3 mai au vendredi 7 mai (4 nuits) - cf. <i>annexe de la présentation.</i></p> <p>La programmation des arrêts de maintenance pour les mois de juin-juillet-août 2021 est portée à la connaissance des participants.</p> <p>VNF confirme, suite à la demande des participants, un mouillage à 4,10 m à l'écluse n°1 (160x12/17) de Suresnes, pendant l'indisponibilité de l'écluse n°3 (185x18) pour travaux.</p> <p>Les usagers soulignent que l'écluse n°1 d'Andrézy (185x24m) fera l'objet de plusieurs arrêts mensuels successifs. VNF précise qu'il s'agit d'arrêts de maintenance préventive pour limiter au maximum les risques de défaillances inopinées.</p> <p>Les usagers évoquent la fréquence des arrêts de maintenance : tous les lundis en début de mois avec une durée de 4h (contre 2h sur la Seine Amont, du fait de l'âge et la taille des infrastructures de la Seine Aval). VNF est conscient des désagréments que cela peut engendrer pour la profession et privilégie de fait les arrêts de nuit ou le lundi matin qui sont les créneaux les moins navigués. L'objectif réaffirmé est bien de recourir à des arrêts préventifs courts, à impact limité sur la navigation, dans le but de limiter les pannes inopinées et ainsi maximiser la disponibilité des écluses.</p>
	Points divers	<p><u>Zone verte</u></p> <p>Cette demande est liée au projet PSMO et se situe à l'aval du pont-rail de Conflans, en rive gauche, au PK 71,1. Elle concerne la relocalisation de 6 bateaux logements mis à couple.</p> <p>Il est convenu que le point fera l'objet d'une nouvelle présentation lors d'une prochaine sous-CLU pour insérer cette demande dans le contexte général des aménagements liés au projet PSMO.</p> <p><u>Garages à bateaux</u></p> <p>Les nouvelles implantations des garages à bateaux à proximité immédiate de L'Île-Saint-Denis sont présentées.</p> <p>Le garage de Gennevilliers sera mis en service mi-juillet 2021 suite à un report de 4 mois dû au délai d'obtention de l'autorisation</p>

		<p>environnementale et aux recommandations de la police de l'eau s'agissant des périodes de frai des poissons à éviter.</p> <p>Les usagers font part de leur regret par rapport à ce délai supplémentaire.</p> <p><u>Téléconduite Seine aval</u></p> <p>La téléconduite Chatou/Bougival fera l'objet d'une phase de test jeudi 1^{er} avril et vendredi 2 avril. L'ouverture de l'écluse de Bougival en téléconduite est effective à partir du 5 avril 2021.</p>
<p>Expression des usagers</p>		<p>Demande d'élagage au débarcadère voiture à l'amont à Conflans. Les arbres viennent au-dessus des bateaux. VNF le prend en compte dans son plan de charge.</p> <p>Demande d'élagage à l'aval de la grande écluse de Bougival. Les grands convois sont gênés au passage de l'écluse à l'amont. VNF confirme des travaux en cours à cet endroit.</p> <p>A Bougival également, demande d'éclairage des têtes d'écluses amont et aval. VNF prend en compte la demande.</p>

Mme PEIGNEY-COUDERC remercie les usagers pour leur participation et leur attention.



Voies Navigables de France
 Directrice territoriale adjointe
 du Bassin de la Seine

Stéphanie Peigney-Couderc

Appontement situé dans la commune du Pecq



